

**N.B. Ce PV tient compte de
2 corrections régularisées
au conseil du 21 avril 2011**

1 – Approbation du PV. du 13 janvier 2011

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte administratif et compte de gestion 2010 du budget annexe "Eau"

M. Rémy HUCHELMANN a rejoint la séance

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2010 du budget annexe eau puis cède la présidence à M. Jean WINTER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion "Eau" de l'exercice 2010 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	124 345.78 €
Dépenses de fonctionnement	137 331.30 €
Déficit	-12 985.52 €
Recettes d'investissement	6 603.00 €
Dépenses d'investissement	102 114.28 €
Déficit	-95 511.28 €
Résultat Déficitaire	-108 496.80 €

ADOPTE par 14 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

3 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 30 724.80 € à la section de fonctionnement,
- un déficit de - 93 979.12 € à la section d'investissement,

DÉCIDE d'inscrire au budget 2011 les écritures suivantes :

- compte 001 "déficit d'investissement reporté"	93 979.12 €
- compte 1068	30 724.80 €

Vote : Pour à l'unanimité

4 – Prix de l'eau

La Ville de Barr nous a communiqué les nouveaux tarifs de vente d'eau.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission Finances et après délibération

FIXE le prix de vente du m³ d'eau à 1.96 € T.T.C. à compter du 1^{er} avril 2011 (pour facturation de la 2^{ème} période).

Vote : Pour à l'unanimité

5 – Tarif branchements

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu M. le Maire

DÉLIBÈRE

MAINTIENT le droit de raccordement au réseau d'eau potable à 577.50 €,

RECONDUIT le forfait pour compteur individuel : 65 €,

CONFIRME les coefficients multiplicateurs :

Diamètre du compteur :	Coefficient :
20	1.00
25	1.25
30	1.50
40	2.00
50	2.50
60	3.00
80	4.00
100	5.00

Vote : Pour à l'unanimité

6 – Budget primitif 2011 "Eau"

Le budget primitif 2011 de l'eau proposé aux conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement	172 482.62 €
Dépenses de fonctionnement	172 482.62 €
Recettes d'investissement	359 462.03 €
Dépenses d'investissement	359 462.03 €

Le Conseil Municipal après délibération

ADOpte à l'unanimité le budget de l'eau.

7 – Compte administratif et compte de gestion 2010 de la commune

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2010 de la commune, puis quitte la salle. M. Jean WINTER, adjoint au Maire assure la présidence durant son absence.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de la commune, exercice 2010 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	497 871.66 €
Dépenses de fonctionnement	382 848.58 €
Excédent	115 023.08 €
Recettes d'investissement	481 543.98 €
Dépenses d'investissement	317 045.71 €
Excédent	164 498.27 €
Résultat excédentaire	279 521.35 €

ADOpte par 14 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

8 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 466 149.76 € à la section de fonctionnement,
- un besoin de financement de – 23 075.07 € à la section d'investissement,

CONSIDÈRE que le résultat doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DÉCIDE d'inscrire au budget 2011 les écritures suivantes aux comptes :

- 1068 "couverture du besoin de financement de la section d'investissement" 23 075.07 €
- 001 "déficit d'investissement reporté" - 23 075.07 €
- 002 "excédent de fonctionnement reporté" 443 074.69 €

Vote : Pour à l'unanimité

9 – Taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

ÉTUDIE les différentes simulations d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales

Contributions directes	Taux
Taxe d'Habitation	16.25 %
Taxe Foncière (bâti)	9.09 %
Taxe Foncière (non bâti)	36.84 %
Taxe professionnelle/CFE	18.71 %

Vote : Pour à l'unanimité

10 – Subventions

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reconduire le vote des subventions au prochain conseil Municipal.

11 – Budget primitif 2011 « Commune »

Le budget primitif 2010 de la commune proposé aux conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement	959 437.69 €
Dépenses de fonctionnement	959 437.69 €
Recettes d'investissement	855 032.89 €
Dépenses d'investissement	855 032.89 €

Le Conseil Municipal après délibération

Vote : Pour à l'unanimité

12 – Chasse

M. le Maire communique au Conseil Municipal qu'un permissionnaire sollicite l'agrément.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré

ACCORDE l'agrément à :

- Monsieur Philippe LAMBERT domicilié à VALFF

CHARGE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives,
AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes concernant la location de la chasse

Vote : Pour à l'unanimité

M. Gabriel ROSFELDER a quitté la salle au moment du vote

13 – Non valeur

Le comptable du Trésor de Barr sollicite l'admission en non valeur des factures d'eau.

Le Conseil Municipale après avoir délibéré accepte la mise en non valeur de la redevance eau d'un montant de 1.17 €

Vote : Pour à l'unanimité

14 – Divers

École Élémentaire : Monsieur le Maire propose d'acheter des fascicules intitulés « A la découverte de ta commune » aux élèves de CM1/CM2.

Vote : 15 voix pour

Copie certifiée conforme
Gertwiller le, 20 avril 2011

Le Maire :

Jean-Daniel HUCHELMANN